

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2047 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : WAKIM KHADIDJA

Date de naissance : 08 APRIL 1955

Adresse Beauséjour, Rue ALOKHOANE, Rés Al KADOUJI
APT N° 13

Tél. : 06 62 14 68 63 Total des frais engagés : 369700 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. LOUBNA KHAYAT
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

Date de consultation : 21/03/92

Nom et prénom du malade : WAKIM KHADIDJA Age : 40

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : KHADIDJA

Le : 28/04/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/03/2022	Acte	1	300.00	Dr. Lamine ALMOLOUFI OPHTALMOLOGISTE 235 Bd Yacoub El Mansour, Ré Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca Tél. : 02 22 30 12 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie du CAF Name CHAOUI S.MIRI 1 Rue Al Ouldhouane Casablanca - Tél. 0522 23 84 09 73	25/03/2022	147.00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

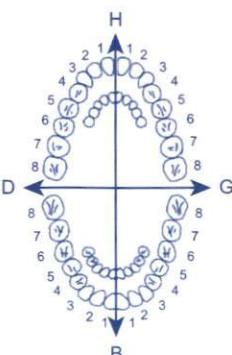
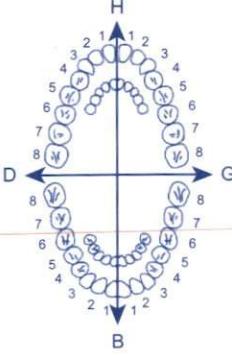
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Dr. Lamine ALMOLOUFI Opticien Optométriste Angle Bd Yacoub El Mansour et Quartier Marocain, Casablanca Tél. 0522 23 84 09 73 Gsm. 06 22 25 23 84 - 0522 23 84 09 73	27/03/2022					3200.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d'exécution.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412	21433552	
	D	00000000	00000000	
	B	00000000	00000000	
		35533411	11433553	
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le :

26/07/22

الدكتورة لبني خيار بنجلون

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة الجول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

رخصة السياقة

الدار البيضاء، في:

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

+ 2,25

(-9,25, 45)

OEIL GAUCHE

+ 2,00

(-9,00, 90)

ADDITION VISION DE PRES

Dr. L.
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tel: 0522 25 23 84 - Fax: 0522 25 12 89

AXE OPTICAL SARL
OPTICIENNES OPTOMETRISTES
Angle Rue du Marché et Rue
Ibnou l'Ali / Quartier Maârif - Casa
T: 0522 25 23 84 - F: 0522 25 23 32
Gsm: 06 61 92 25 94

شارع المنصور إقامة الأنفال - عمارة A شقة رقم 5 - الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 235
Farmacie de CASABLANCA
Farmacie CHAOUKI
1 Avenue Oumou Sultane
Casablanca



AXE OPTICAL

Client(e)

WAKIM KHADIJA

Date Facture	Facture N°
26/04/2022	2559

Nom.	Désignations	Qté	Prix Unitaire	Montant
	VISION DE LOIN VERRE ORGANIQUE BLANC ANTIREFLET OD :- Sph : +2,75 Cyl : -0,75 Axe :45* OG :- Sph : +2,50 Cyl : -0,50 Axe :90*	1	700,00	700,00
	OG :- Sph : +2,50 Cyl : -0,50 Axe :90*	1	700,00	700,00
	VISION DE PRES: VERRE ORGANIQUE BLANC ANTIREFLET AMINCI OD :- Sph : +5,25 Cyl : -0,75 Axe :45* OG :- Sph : +5,00 Cyl : -0,50 Axe :90*	1	900,00	900,00
	OG :- Sph : +5,00 Cyl : -0,50 Axe :90*	1	900,00	900,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Net à payer : 3200,00

Trois mille deux cents dirhams

Dont T.V.A 20 %

AXE OPTICAL SARL
OPTICIENS ET OPTOMETRISTES
Angle Rue du Marché et Rue
Ibnou Nafiss Quartier Maârif - Casablanca
T 0522 25 23 84 - F: 0522 25 23 32
Gsm: 06 61 92 25 94

بدون مادة حافظة

10 مل

ثيالوز

تريالوز 3 %
هيدلورونات الصوديوم

0,15 %

محلول للعين

يجمي، يعيده ويزيلق سطح
العين



Distribué au Maroc par :

Laboratoires SOTHEMA

B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc

N° Homologation Maroc

1573/2016/DMP/20/DAM

PPC : 147,00 DH



V87/622C10MAB/0919

STERILE A

تاريخ أول فتح
Date de première ouverture



25°C